



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mardi 26 Mai 2026

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Vote du Compte Financier Unique 2025 Assainissement Non Collectif
Délibération n°44/2026**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	18 mai 2026
Date d'affichage	18 mai 2026
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	45
Nombre de Délégués en exercice	45
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	32
Nombre de Procurations	4

L'an deux mil vingt-six, le vingt six mai, à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Michel LELARGE, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ANFRAY Bruno, BAZIN Lucien, BERGAR Dominique, BRISON-VALOGNES Coraline, BRODIN Sandrine, BROUARD Walter, CAILLOT Jacques, CHANU Hervé, CHATEL Patrick, DESMOTTES Nicole, DUVAUX Maryse, GARNIER Catherine, HERMANN Angélique, LABROUSSE Sabrina, LAIGNEL Edward, LEBRUN Sébastien, LE CANU Jérôme, LELARGE Michel, LE MOAL Romain, LETEINTURIER Stéphane, MARIETTE Frédéric, MAROT-DECAEN Michel, MARTIN Pascal, MAZURE Didier, MORVAN Carolina, MURIER Jean-Pierre, PANEL Gilles, POREE Alexandre, PORQUET Gilles, RIZI Daniel, SILLERE Michel et VELANY Guy.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs COUASNON Serge, COUTARD Eddy, DUMONT Maud, GOETHALS Corentin, LEPESTEUR Jean-Charles, MARIE Karine et MORIN Philippe.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs DAIREAUX Sébastien, DUFALLY Benjamin, GUILLOUET Anita, MARIE Jérémie, PICOT Régis et ROUPENEL Elodie.

Procuration :

- de Madame DUMONT Maud à Monsieur BROUARD Walter
- de Monsieur LEPESTEUR Jean-Charles à Monsieur PORQUET Gilles
- de Madame MARIE Karine à Madame DESMOTTES Nicole
- de Monsieur MORIN Philippe à Monsieur LELARGE Michel

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 18h07.

Monsieur **CHANU** Hervé a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Les conseillers syndicaux sont invités à approuver le compte financier unique 2025 du budget assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Bocage Virois, qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat de clôture 2024	71 269,94 €	19 857,25 €	91 127,19 €
Recettes	181 419,45 €	16 160,14 €	197 579,59 €
Dépenses	141 309,05 €	24 630,00 €	165 939,05 €
Solde d'exécution 2025	40 110,40 €	- 8 469,86 €	31 640,54 €
Résultat cumulé 2025 (hors RAR)	111 380,34 €	11 387,39 €	122 767,73 €
Reste à Réaliser (RAR) en Investissement reporté en 2026		0,00 €	
Résultat cumulé 2025 intégrant les RAR	111 380,34 €	11 387,39 €	122 767,73 €

Le résultat cumulé des comptes administratifs du budget de l'assainissement non collectif tient compte des restes à réaliser à reporter en N+1.

Le résultat 2025 cumulé réel est de 122 767,73 €

L'assemblée constate que les résultats 2025 et les Restes à Réaliser ci-dessus exposés sont conformes aux montants repris par anticipation au budget primitif 2026

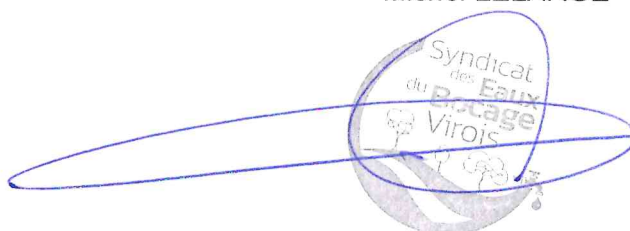
Monsieur Michel LELARGE, le nouveau Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois, préside la séance, débat et participe au vote du compte financier unique.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les conseillers syndicaux approuvent le compte financier unique 2025 du budget assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Bocage Virois dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Michel LELARGE*



Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 04/06/2026



ID : 014-979895364-20260526-DELIB2026_44-DE